

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 CONVOCATION DU 9 FÉVRIER 2024

Le 13 février 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, Mme THELLIER-CUVELIER, M CHACORNAC, M. BAERT, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme DELTOUR (arrivée à 18h41 – pendant la présentation d'Explicité), M. HENRIQUET

PROCURATIONS :

M. DESPREZ à M. CHOCRAUX

Mme SINIARSKI à Mme GELEZ

Secrétaire de séance : M. HENRIQUET

DÉLIBÉRATION N°07/2024	[FINANCES] Autorisation de solliciter la DSIL pour les travaux de requalification de la rue de la Ladrerie – volet pistes cyclable.
-----------------------------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – pour le volet aménagement de voies douces – pistes cyclables.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

Il s'agit du réaménagement de la rue de la Ladrerie et plus particulièrement la création de pistes cyclables.

Le projet a pour objectif de retravailler l'accès au village depuis la départementale RD 549 et d'améliorer notamment la sécurité des usagers avec la création de liaison douce qui relie le

Séance du Conseil Municipal – Mardi 13 Février 2024

centre du village au terrain de bicross, puis jusqu'à la piste cyclable située sur la Départementale.

En outre, ces travaux permettront de sécuriser le carrefour entre la rue de la Ladrerie et la rue des Blattiers.

En effet, la commune a initié le projet de création d'un nouveau quartier derrière la rue des Blattiers – une concession d'aménagement est en préparation pour la réalisation de 90 logements qui sera accessible par la rue de la Ladrerie et la rue des Blattiers. Il est donc impératif de revoir les conditions de sécurité et d'accessibilité dans la rue de la Ladrerie.

Les travaux prévus consistent à réduire la largeur de la voirie pour faire ralentir les véhicules, créer une piste cyclable de chaque côté de la voirie, réaménager le stationnement et le carrefour entre la rue de la Ladrerie et des Blattiers. La commune souhaite également optimiser le projet en profitant de ces travaux d'infrastructure routière pour améliorer l'aspect général de la rue et réaliser l'enfouissement des réseaux, retravailler l'éclairage public pour qu'il permette de sécuriser la voirie et les nouvelles liaisons douces tout en réalisant des économies d'énergie (étude d'éclairage, changement des poteaux et systèmes lumineux).

Le financement du projet est prévu comme suit :

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre (2% - Convention Pévèle Carembault)	17 400 €	Fonds propres	325 144 €
Travaux de voirie	869 838 € HT	Etat / DETR <i>Sollicité</i>	266 171 € (30% du montant des travaux de voirie)
Dont part pistes cyclables	84276.07 € HT	Etat / DSIL - Volet mobilité douce <i>Sollicité</i>	33 710.45 € (40% du montant des travaux de pistes cyclable)
Dont dépenses éligibles ADVB Voiries communales	219 158 € HT	Département – ADVB Voiries communales <i>Sollicité</i>	75 000 € (8.5% montant des travaux de voirie)
		Département / APCD <i>Sollicité</i>	42 138 € (50% du montant des travaux de pistes cyclables)
		Pévèle Carembault : <i>Accordé</i>	145 074 € Fonds de concours communal
Total	887 238 € HT		887 238 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

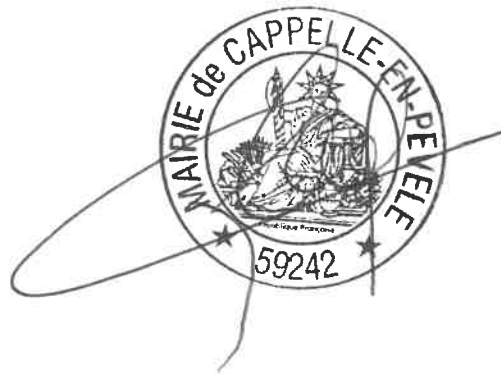
- Date de lancement de l'appel d'offre : novembre 2023 – Attribution 13 février 2024
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mars/ Avril 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Décembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DSIL pour ces opérations ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations ;
- Autorise la passation du marché de travaux afférant.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 16 FEV. 2024

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 16 FEV. 2024

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024



ID : 059-215901299-20240213-13042023_D07BP-DE